



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

55 Bd Docteur Valois  
38140 RENAGE

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 26

Dont procurations : 12

**OBJET** : Mandat spécial pour déplacement d'un.e élu.e

**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 7 février à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage,  
Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Nathalie WILT, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 23 janvier 2023

**Présents** : MMS. WILT – BASSEY - DONNET - SEGUI - BERTONA – FENOLI – SPOSITO - DE LOS RIOS - ROYBON – TODESCHINI - IDELON – LITAUD – THERON – PERRIOLAT.

**Procurations** :

Mme GIRERD donne procuration à Mme WILT  
M. CORONINI donne procuration à M. BASSEY  
Mme PONZONI donne procuration à M. IDELON  
M. ECOSSE donne procuration à Mme BERTONA  
Mme NAVARRO donne procuration à M. LITAUD  
M. JANON donne procuration à Mme TODESCHINI  
M. CANFORA donne procuration à M. FENOLI  
M. RAZAFINJATOVO donne procuration à Mme DONNET  
Mme BOULAÏD donne procuration à Mme SEGUI  
Mme SOLEILHAC donne procuration à M. ROYBON  
Mme VEUTHAY donne procuration à Mme THERON  
M. PEREZ GIRALDEZ donne procuration à Mme PERRIOLAT

**Excusé**: M. BLOUZARD

**Madame Christine THERON a été désignée secrétaire de séance**

*Vu les articles L2123-18, 2123-18-1, et R2123-22-1, 2123-22-2 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT)*

Madame Nathalie WILT, Adjoint au maire, explique que, dans le cadre de leur mandat les élu.e.s du Conseil municipal peuvent être amené.e.s à effectuer, sous certaines conditions, certains déplacements qui occasionnent des frais de transport et de séjour. A ce titre les élu.e.s peuvent bénéficier de l'indemnisation de tout ou partie des frais engagés.

Madame Nathalie WILT précise aussi qu'à titre dérogatoire et en cas de force majeure, la délibération peut être postérieure à l'évènement (L2123-18 et R2123-22-1).

Acte publié et certifié  
exécutoire le

08 FEV. 2023

Pour le Congrès des Maires de France à Paris qui se tenait fin novembre à Paris, Madame le Maire a acquis les billets de train SNCF pour chacune des personnes devant se déplacer afin d'obtenir un prix préférentiel.

Considérant que cet achat a dû se faire dans des délais brefs pour le déplacement prévu du 21 au 24 novembre 2022, à Paris,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- **DE DONNER** mandat spécial à Madame Amélie Girerd, Maire, pour son déplacement et celui des élus et agents concernés à Paris du 21 au 24 novembre 2022, dans le cadre de leur représentativité de la commune.
- **DE PRÉCISER** que les frais engagés pour cette mission seront remboursés au réel à Madame Amélie Girerd.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

L'Adjointe à la  
Transition écologique



**Nathalie WILT**

- Transmis au représentant de l'Etat le : 08 Février 2023  
- Publié le : 08 Février 2023